

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 11 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 août 2014 portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var)

NOR : INTS1725682A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2014 portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var) ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2017 modifiant l'arrêté d'homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var) ;

Vu la demande de modification de l'arrêté du 26 août 2014 portant homologation du circuit Paul Ricard formulée par le directeur général du circuit le 4 septembre 2017 ;

Vu le plan-masse certifié conforme le 4 septembre 2017 par le représentant de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse ;

Vu l'avis favorable émis par le préfet du Var le 5 septembre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse en date du 5 septembre 2017,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 septembre 2017 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Au plan-masse annexé à l'arrêté d'homologation du 26 août 2014 du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var) est ajouté le plan-masse joint en annexe I au présent arrêté (\*). »

**Art. 2.** – Le préfet du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins au propriétaire du circuit et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 septembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le délégué à la sécurité routière,*

E. BARBE

---

(\*) Ce plan-masse et son annexe peuvent être consultés au ministère de l'intérieur (délégation à la sécurité routière, sous-direction de la protection des usagers de la route, bureau de la législation et de la réglementation), 18-20, rue des Pyrénées, 75020 Paris, ainsi qu'à la préfecture du Var, boulevard du 112<sup>e</sup>-Régiment-d'Infanterie, 83070 Toulon Cedex.

ANNEXE II  
PLAN DÉTAILLÉ DES ZONES RÉSERVÉES AUX SPECTATEURS



ZONES PUBLIQUES - BOL D'OR 2017

